



Jeudi 29 octobre 2020

Deuxième vague du confinement annoncé par le Gouvernement

**« Les commerces de proximité sont tous des commerces « essentiels » !
Nous soutenons toutes les entreprises artisanales pendant ces 15 premiers
jours de restriction et appelons à une reprise au plus vite.
Le réseau des CMA se mobilise pour déployer tous les moyens
physiques ou numériques d'une poursuite d'activité. »**

Joël Fourny Président de CMA France

Suite aux annonces du Président de la République le 28 octobre au soir, faisant état d'un second confinement modulé, le président de CMA France, Joël Fourny, apporte son soutien à l'ensemble des artisans impactés et réagit : *« Notre énergie doit se concentrer pour éviter la faillite des commerces de proximité, fortement impactés encore une fois par les annonces de restrictions d'activité, en dépit d'un grand respect des consignes sanitaires pour l'ensemble de ces professionnels. Cette économie de l'artisanat est une économie essentielle, l'annonce de sa fermeture – pour certains secteurs – n'est pas envisageable et amène un risque supplémentaire de surendettement et une désertion de la clientèle sur le long terme. Nos entreprises artisanales sont déjà fragiles, elles sont résilientes mais si on les aide à traverser au mieux la crise. »*

Dans ce contexte CMA France et son réseau n'ont pas attendu les dernières annonces du Gouvernement pour mettre en place les outils et les moyens nécessaires à la survie des entreprises artisanales dans ce contexte économiquement perturbé.

Des moyens d'urgence mis en œuvre :

- L'ensemble des CMA ont rouvert leur cellule de crise, et l'ensemble des contacts directs sont mis en cartographie sur le site www.artisanat.fr à la page : <https://covidcma.artisanat.fr>
- Un emailing ciblé par géo-localisation va être envoyé la semaine prochaine à plus de 800 000 artisans pour les inciter à prendre contact avec leur conseiller local.
- Une campagne d'informations est activée sur les médias et sur les applis téléphoniques pour inciter tous les artisans à contacter un conseiller CMA et se faire au plus vite accompagner.

« Dans l'urgence il faut être accompagné, et les artisans n'ont pas le temps et le réflexe de s'armer et de chercher les bonnes aides qui leur sont proposées. C'est notre rôle. Nous sommes là pour les accompagner et leur donner le mode d'emploi de France Relance, de faire remonter aux pouvoirs publics les aides spécifiques attendues aussi sur le terrain, » souligne Joël Fourny.

« L'urgence pour nos entreprises artisanales est de passer au plus vite au numérique : ceux qui ont anticipé ces outils, traversent mieux la crise sanitaire. Ainsi CMA France a lancé un auto-diagnostic réalisable en 10 minutes sur le site autodiag-num.artisanat.fr : il permet dans une première intention de dresser un bilan. Puis un conseiller est à disposition pour mettre en place les systèmes de click and collect, de vente en ligne. »





cma-france.fr